

Aude : l'heure des choix pour la contribution du département au développement de l'éolien en Occitanie

ABONNÉS



L'Aude concentre aujourd'hui près de 30 % de la puissance éolienne terrestre installée en région Occitanie : combien en 2028 ? L'Indépendant - L'Indépendant



Le préfet de l'Aude et la Dreal réunissent les élus, les acteurs de la filière, les

associations environnementales ce mardi 30 novembre. L'Indépendant -
L'Indépendant

[Eoliennes, Narbonne, Carcassonne](#)

Publié le 28/11/2021 à 14:47 , mis à jour à 14:56

En mai 2021, la ministre de la Transition écologique adressait aux préfets de Région une instruction "relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens". Avec, notamment, l'objectif d'établir une "cartographie non contraignante des zones favorables au développement éolien" pour sécuriser les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, avec l'objectif d'une puissance de l'éolien terrestre de 33,2 GW en 2028. Après trois rendez-vous à l'échelle de l'Occitanie, une réunion organisée par la Dreal et le préfet de l'Aude se tient à Carcassonne le 30 novembre.

Que contenait l'instruction du 26 mai 2021 ?

Les préfets de Région et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) étaient les destinataires de l'instruction adressée par la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, pour *"rappeler l'importance de développer l'éolien"*. Un document lu par de nombreux acteurs comme une véritable lettre de recadrage, autour d'une filière *"qui doit faire l'objet d'une attention particulière"*, précisait la ministre. Qui rappelait donc la nécessité de *"prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, mais aussi d'éviter les refus non justifiés, en tenant compte de manière harmonisée des réalités locales"* ; et demandait d'adresser chaque année avant le 1^{er} juin un compte rendu du volume d'autorisations en cours d'instruction, délivrées, rejetées et refusées, par département et par région, au cours des 12 derniers mois. Précision apportée en rappelant l'objectif de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et le cap d'une puissance de l'éolien terrestre multipliée par 2,5 entre 2019 et 2028 (15 GW en 2018 puis 24,1 en 2023 et entre 33,2 et 34,7 en 2028). Un horizon qui a donc mené à la nécessité de l'élaboration de cette *"cartographie non contraignante des zones favorables au développement éolien"*.

A lire aussi : [Jean Castex : "La priorité c'est l'éolien en mer, puis le photovoltaïque et l'éolien terrestre"](#)

Où en est le processus ?

En mai, la ministre donnait aux préfets de Région un délai de six mois après les élections régionales de juin 2021 pour un premier retour, avec une finalisation espérée en juin 2022. Le 5 octobre, dans un discours consacré à la présentation des *"10 mesures pour un développement responsable et maîtrisé de l'éolien"*, Barbara Pompili avançait notamment des points liés au recyclage des éoliennes démantelées, à la question des nuisances sonores et lumineuses, ou encore à la consultation des maires. Et évoquait de nouveau la cartographie attendue : *"Les premières cartes régionales sont en cours de finalisation pour les Hauts-de-France,*

le Grand-Est, la Bretagne ou encore l'Occitanie. Les autres seront finalisées dans les prochaines semaines."

Depuis le 18 octobre, le sujet s'affiche sur le site de la [Dreal Occitanie](#), dans le cadre d'un "porter à connaissance" : une somme de près de 500 pages, avec le rappel de l'objectif, l'état des lieux de l'éolien et des autres énergies renouvelables en Occitanie, des fascicules pour chacun des 13 départements, une boîte à outils de 90 pages qui recense notamment les dispositions réglementaires. En cette fin novembre, trois réunions ont déjà eu lieu. Mais le préfet de Région a décidé de décliner la concertation à l'échelle départementale, pour "*recueillir la vision des élus et des autres acteurs concernés par le développement des énergies renouvelables et de l'éolien en particulier*". C'est l'objet de ce premier rendez-vous fixé au mardi 30 novembre.

Qui est associé à la réflexion dans l'Aude ?

La "*réunion départementale sur la planification territoriale des projets éoliens*" aura lieu au Centre de Congrès de Carcassonne le 30 novembre à 10 h. Dreal et préfet de l'Aude ont dressé la liste des participants pour cette "*réunion d'échanges*". En toute logique, tous les membres du Pôle énergie renouvelable (EnR), installé depuis 2002 dans l'Aude, seront de la partie : réuni une dizaine de fois par an, le pôle a vocation à recevoir porteurs de projets et élus concernés en amont du dépôt des demandes d'autorisations administratives et a ainsi examiné 139 projets de parcs depuis 2007. Le 30 novembre, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), pilote du pôle EnR, sera donc au rendez-vous : tout comme l'union départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le conseil départemental, la chambre d'agriculture, Réseau transport d'électricité (RTE), le Syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden), la ligue de protection des oiseaux (LPO).

A lire aussi : [Eolien dans l'Aude : un plan pour trouver l'équilibre avec la préservation des paysages](#)

Mais puisque la démarche veut que les élus soient associés, les huit intercommunalités audoises, les trois députés et deux sénateurs sont également invités ; tout comme un représentant de l'Inao (institut national de l'origine et de la qualité), la fédération des chasseurs de l'Aude, Enedis, ou encore les représentants des parcs naturels régionaux (Narbonnais en Méditerranée et Corbières-Fenouillèdes). Sans oublier deux "camps" que tout oppose, en témoigne l'opulent contentieux audois sur les projets de parcs : les représentants de la filière, avec France énergie éolienne et le Syndicat des énergies renouvelables ; les associations Vent mauvais, France nature environnement, et l'association de protection des paysages Minervois et Corbières (APROMI & CO).

Quels poids pèsent Occitanie et Aude ?

Arrêtés à septembre 2021, les chiffres font état de 1 556,96 MW en puissance installée en Occitanie (en fonctionnement), près de 8,5 % de la puissance nationale (18 209 MW). Un total dans lequel l'Aude pèse, avec ses 418,35 MW (en écartant les

167,3 MW de puissance des parcs autorisés mais pas encore raccordés, Ndlr) : 26,8 % du total régional, fondé sur 41 parcs et 278 éoliennes en fonctionnement (51 parcs et 358 éoliennes en comptabilisant les sites autorisés). Loin, très loin devant les autres départements : l'Aveyron, 2e avec 22,4 % de la puissance éolienne régionale, et l'Hérault (3e, 17,2 %) complètent le podium devant le Tarn (4e avec 15,5 %) et les P.-O (5e, 9,8 %). Le calcul est donc simple : cinq des 13 départements concentrent 91,7 % de la puissance régionale éolienne terrestre... Un élément qui compte, évidemment, dans la cartographie à venir. D'autant qu'au sein même de l'Aude, la disparité géographique est une réalité prégnante.

AUDE *Plus de la moitié de la puissance éolienne sur deux territoires*



Puissance éolienne installée par territoire (en MW) au 30 juin 2021

CC de la Montagne Noire :	121,9 (27,3 %)
Grand Narbonne :	119,9 (26,7 %)
CC Corbières Salanque Méditerranée :	86,9 (19,5 %)
CC Région lézignanaise, Minervois, Corbières :	71,2 (15,9 %)
CC du Limouxin :	37 (8,3 %)
Carcassonne Agglo :	10,4 (2,3 %)
CC Piège Lauragais Malepère :	0
CC Pyrénées audoises :	0
CC Castelnaudary Lauragais Audois :	0

Source : Registre national des installations de production et de stockage d'électricité.

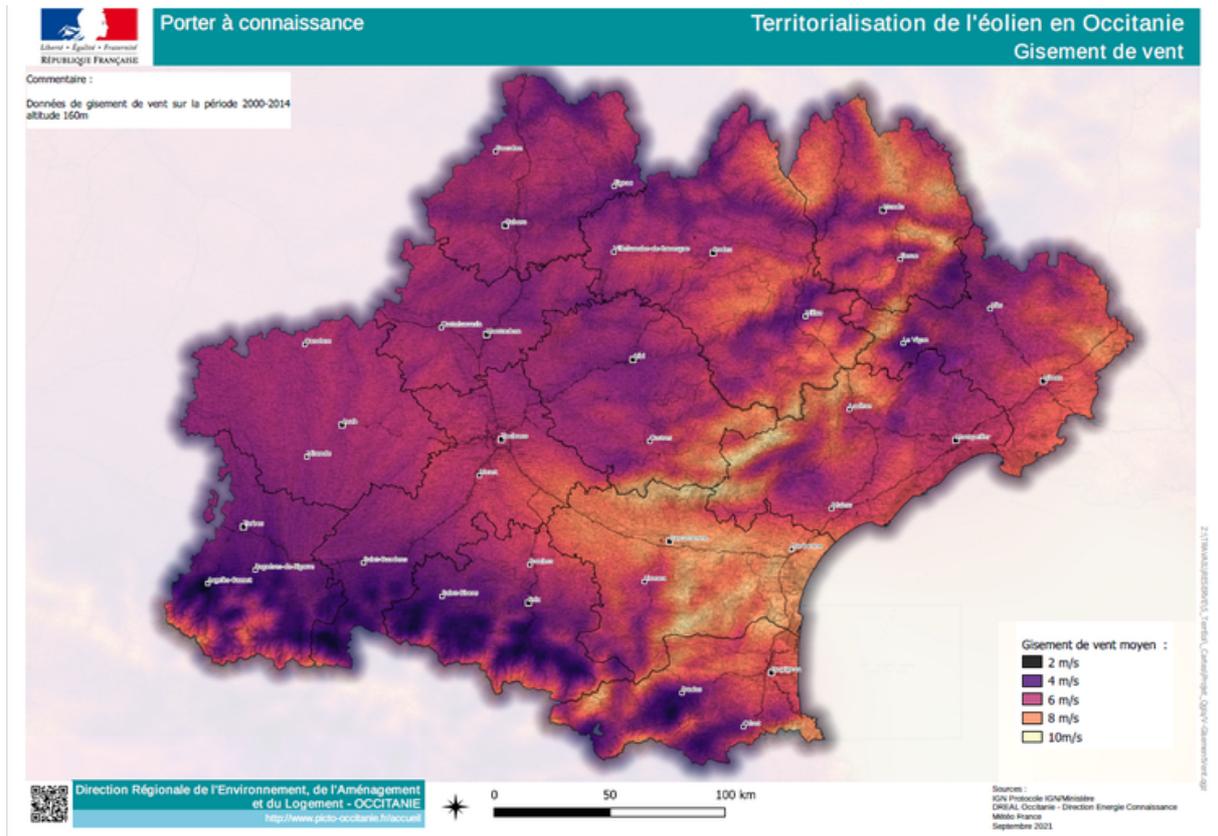
infographie L'Indépendant

Les territoires de la communauté de communes de la Montagne Noire et du Grand Narbonne concentrent 54 % de la puissance totale installée dans l'Aude. Infographie L'Indépendant - Infographie L'Indépendant

Quels atouts, quelles limites ?

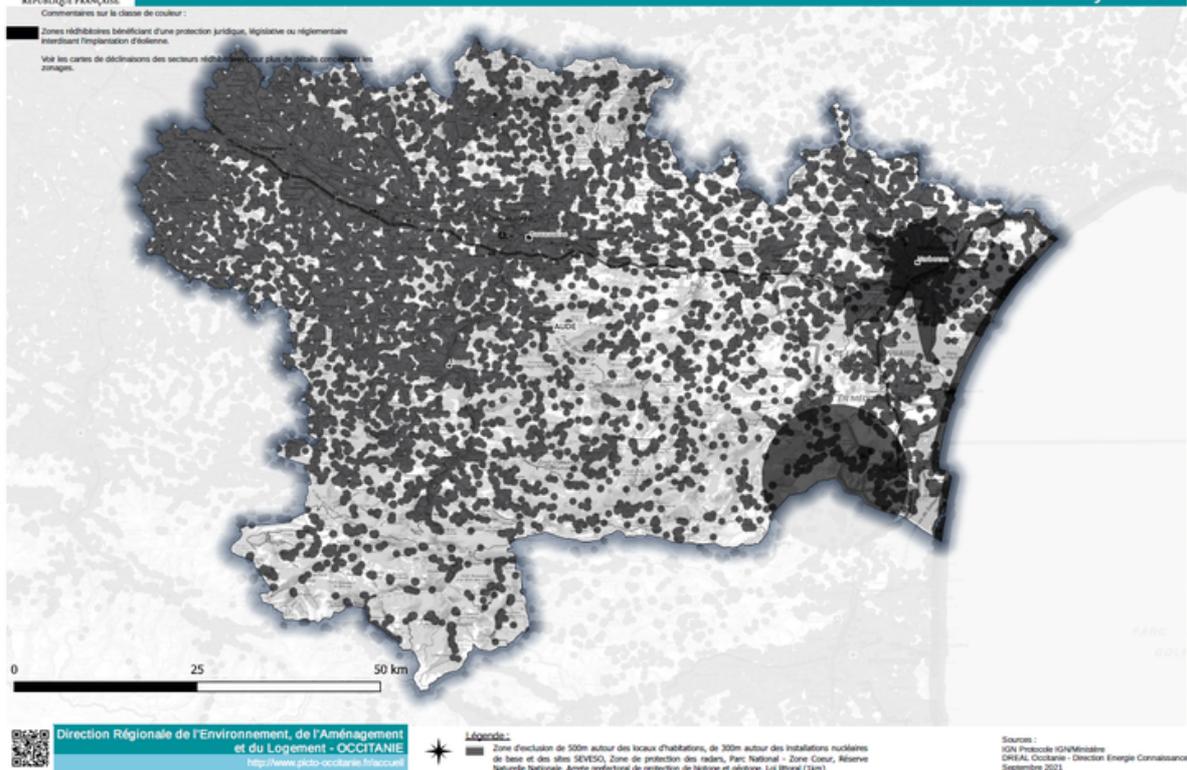
30 ans que l'Aude a accueilli le premier parc éolien français, à Port-La Nouvelle, en 1991. Point de départ d'une croissance jamais démentie : 125 éoliennes en 2005, 228 en 2010, 264 en 2015... Inévitable, puisque le département est riche de l'incontournable matière première de l'éolien : la cartographie régionale des gisements de vents fait de l'Aude un Eden, avec deux tiers du territoire bénéficiant de vents fréquents entre 6 et 9 m/s, et 300 à 350 jours de vent par an, entre Cers et

marin. la perfection, à lire les explications de France Energie Eolienne, association qui regroupe 300 professionnels de la filière : *"En France, un projet est considéré comme intéressant économiquement si la vitesse moyenne annuelle du site est aux alentours de 21 à 25 km/h (soit 6 à 7 m/s)."*



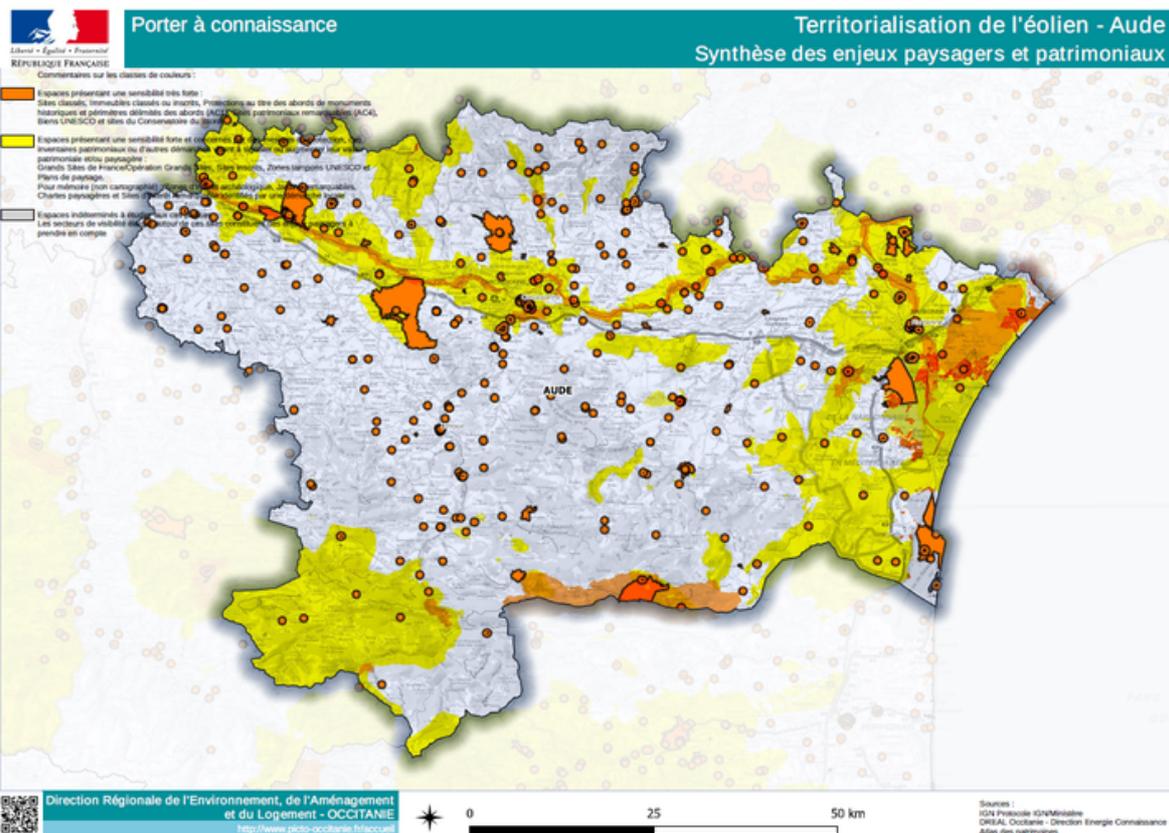
La carte des gisements de vent dans l'Aude : deux tiers du territoire marqués par des vitesses supérieures à 6 m/s la vitesse jugée idéale pour l'exploitation d'un parc éolien. DREAL - DREAL

Sauf que le débat ne peut évidemment se résumer au potentiel éolien. Le fascicule départemental consacré à l'Aude rappelle ainsi *"la diversité exceptionnelle de milieu et de patrimoine"*, citant pour exemple 160 sites inscrits, 486 monuments historiques, les deux biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ou encore les deux parcs naturels régionaux.



Une carte qui synthétise les secteurs jugés réhabilitaires, notamment en raison de la zone d'exclusion de 500 m autour des habitations, mais aussi de la présence de sites Seveso, ou pour respecter les zones de protection des radars. DREAL - DREAL

Si l'on ajoute le "patrimoine naturel" du 2^e département de France en matière d'oiseaux nicheurs et les 40 % du territoire en sites Natura 2000, voilà toute la délicatesse de l'exercice. Sans oublier les questions de radars, de couloirs aériens, et de préservation des espaces agricoles et viticoles. Autant de données qui expliquent aussi que 443,1 MW de projets de parcs éoliens aient été refusés dans l'Aude (avec 121,9 MW aujourd'hui en contentieux, quand 21,5 MW de parcs autorisés ont aussi fait l'objet de recours).



Un autre élément à intégrer : les enjeux paysagers et patrimoniaux, entre sites classés, sites patrimoniaux remarquables, classement Unesco... DREAL - DREAL

Quelles perspectives pour le développement ?

"La superficie des zones favorables et leur potentiel de production éolien doivent être cohérents avec ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la PPE déclinés par région", rappelait la ministre. A charge donc pour les cartographies de viser l'objectif éolien des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en vigueur dans chaque Région, ou une augmentation égale à 1/12e de la hausse de puissance prévue par la PPE entre 2021 et 2028 (5 900 MW de plus pour passer de 18 200 à 24 100).

A lire aussi : [Eolien dans l'Aude : 15 ans après le plan de gestion des paysages, les bons et mauvais élèves](#)

En Occitanie, le SRADDET arrêté par la Région fin 2019 (mais qui n'a pas encore été définitivement adopté) fixait pour l'éolien terrestre un objectif de puissance installée de 3 600 MW en 2030 : soit un bond de 2 100 MW, bien au-delà évidemment des 491 MW d'augmentation par Région que supposerait une égale répartition en 12 parts de l'effort. Mais la ministre le précisait aussi : les préfets devront retenir "la plus élevée de ces deux valeurs", sauf si "des spécificités locales" le justifient... En restant sur sa part de la puissance régionale, le département devrait contribuer à hauteur de 1 000 MW. Avec aujourd'hui 418 MW pour les parcs en fonctionnement, une puissance qui monte 585 MW si l'on table sur les parcs autorisés, un gain minimal de 415 MW serait à trouver. Et lorsque l'on sait

que les éoliennes désormais installées tablent en moyenne sur 3 MW de puissance, resterait à trouver de la place pour plus de 130 mâts en sept ans...

Une perspective qui, on s'en doute, ne fera pas l'unanimité, notamment sur les territoires déjà largement fournis. Et qui mènera sans aucun doute les autorités à défendre la piste du repowering, sur des parcs existants, par le biais de remplacement d'éoliennes par des engins moins nombreux mais plus puissants. Une solution déjà largement engagée dans l'Aude : à Conilhac-Corbières-Escales, Portel-des-Corbières, Treilles et Luc-sur-Orbieu, quatre parcs ont déjà fait l'objet de cette reconfiguration ; quatre autres sites (Roquetaillade, Sigean, Cuxac-Cabardès et Caudebronde) font l'objet d'un examen pour ce même processus, avec à la clé 63 MW, sur un total départemental de 140,3 MW en instruction.